

RETTTE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-BOULIE	les autres départements
On en 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	On en 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

7 janvier. — Les nouvelles de Tananarive annoncent une sensible détente dans la situation de notre grande colonie de Madagascar, où le calme se rétablit d'une façon sérieuse.

8 janvier. — Drame mystérieux à Merlieux-et-Fouquevolles, près de Laon (Aisne). — La maison d'un nommé Chevèville, cultivateur, est réduite en cendres pendant la nuit et on retrouve dans les débris le corps de ce malheureux, celui de sa femme et de ses deux filles.

9 janvier. — Un incendie considérable dont les causes sont inconnues, détruit une partie du village de Mas-Saint Jean (Creuse). Trois propriétaires seulement, étaient assurés.

10 janvier. — On reçoit à Londres la nouvelle du massacre d'une expédition anglaise, composée de fonctionnaires britanniques, gagnant, sans armes, la ville de Beniu, dans la région africaine du Niger.

11 janvier. — Ouverture de la session ordinaire de la Chambre des députés et du Sénat. M. Henri Brisson est élu Président de la Chambre.

— Une explosion de gaz acétylène pro-

duite à Paris, cité Proust, cause la mort du directeur d'une fabrique de plomberie, occupé à fabriquer du gaz pour les besoins de son atelier.

12 janvier. — Une terrible explosion se produit à la poudrerie de Sovran-Livry, mais, fort heureusement, tout se borne à des dégâts matériels très importants cependant.

— M. Félix Faure, Président de la République, visite l'hospice des sourds-muets, rue Saint-Jacques, à Paris.

13 janvier. — Un immense incendie se déclare à Reims dans une importante usine de teinture et d'apprêts de peaux, qui est réduite en cendres. Les dégâts sont évalués à plus de 100,000 francs.

— Une explosion de poudre se produit dans les ateliers de la maison Le-faucheux-Bieger, cause un commencement d'incendie et blesse légèrement deux ouvriers.

— Exécution capitale de Vanyngelandt, l'assassin de la servante du curé d'Oudezeelle, sur la grande place d'Hazobrouck.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le téléphone, ce merveilleux instru-

ment de communication qui permet de causer à toutes distances aussi facilement qu'au coin du feu, est installé maintenant presque partout. Il fonctionne à Claye depuis quelque temps, (M. Albert Cholet l'a même relié par un embranchement particulier à son service de correspondance de Mitry), il vient d'être inauguré à Lizy-sur-Oureq. Une indication, fautive, malheureusement, nous faisait croire la semaine dernière que notre tour était arrivé; ce n'était qu'une espérance prématurée. Il s'agit cette fois, de Dammartin-en-Serve (S.-et-O.), village de 600 habitants, où l'on établit actuellement une ligne téléphonique.

Nous apprenons de bonne source que diverses notabilités de nos environs s'occupent de faire créer une ligne nouvelle qui desservirait Dammartin en suivant la route nationale jusqu'à Paris.

Si cet heureux projet prend consistance, nous le suivrons avec tout l'intérêt qu'il mérite et tiendrons nos lecteurs au courant.

SAINT-MARD

On nous apprend de cette commune que la gendarmerie de Dammartin, en tournée de service, mercredi dernier, a relevé deux contraventions pour une légère irrégularité dans la tenue du livre d'inscription des voyageurs; l'une à l'hôtel de Mme veuve Leroy et l'autre chez M. Giverne.

Nous comprenons qu'on s'étonne de cette rigueur, mais qu'elle serve au moins d'avis aux aubergistes qui ne seraient pas rigoureusement en règle sur ce point.

EVE

On nous écrit :

Comme les années précédentes,

M. Pierret, maire d'Eve, a fait distribuer à tous les enfants de l'école un lot de jolis cache-nez et de foulards.

C'est M. Paul Pierret, nouveau conseiller municipal, qui a apporté et distribué lui-même le tout à la grande joie des enfants qui étaient heureux de s'en parer immédiatement.

SAINT-MESMES

Une tentative de meurtre a été commise la semaine dernière à Saint-Mesmes.

Un nommé Ernest Petit, âgé de quarante-neuf ans, vivait séparé de sa femme Joséphine Beaudoin, âgée de quarante-six ans.

Il y a quelques jours, il vint réclamer du linge à cette dernière et menaça de la tuer. Il revint jeudi et l'appelant il lui tira un coup de fusil, sans l'atteindre, heureusement.

Petit a été aussitôt arrêté.

Cette tentative de meurtre a causé un grand émoi dans le petit village de Saint-Mesmes. *(Indépendant)*

Elections consulaires

Voici le résultat du renouvellement partiel des Membres du Tribunal de Commerce.

Electeurs inser. 2,363. — Votants 496.

Juge titulaire

M. Labouré, marchand de vins en gros, juge sortant à Meaux, 475 voix, élu.

Juges suppléants

M. Firon, marchand grainetier à Meaux, 486 voix, élu.

M. Roussin, carrossier à Meaux, 483 voix, élu.

MODIFICATIONS ELECTORALES

Le dernier recensement quinquennal, effectué en avril 1896, aura pour effet de modifier le nombre des députés dans quelques arrondissements.

On sait qu'aux termes de la législation électorale en vigueur, les arrondissements nomment un député par 100,000 habitants ou par fraction supplémentaire de 100,000 habitants.

Or le dernier recensement a fait constater que les arrondissements de Senlis et de Meaux qui n'étaient jusqu'ici qu'un député chacun, auront à en nommer deux aux prochaines élections législatives.

ASSISES DE SEINE-ET-MAINE

Liste des Jurés

Sur cette liste figurent les noms de MM. :

Henri-Ferdinand Daverdin, rentier, à Monthyon;

Frédéric Deneyer, rentier, à Saint-Mard;

Edmond-Raphaël Dallancourt, meunier, à Juilly.

Fermeture de la Chasse

La fermeture de la chasse est fixée au dimanche 31 janvier.

Tirage au sort

Le tirage au sort de la classe 1896 est fixé au lundi 23 janvier, à 1 heure du soir, pour le canton de Dammartin et au jeudi 28 janvier, à 10 heures du matin, pour le canton de Claye.

ETAT CIVIL

du 15 au 31 Décembre

Ville de Dammartin

Naissances

23 Décembre. — Noël-Henri Maillard, fils de Marie-Joseph-Paul, 26 ans, charretier, et Louise-Berthe Delahaye, 29 ans, couturière à Dammartin.

25 Décembre. — Sarah-Maria Lefevre, fille de Edouard-Pierre, 28 ans, employé de chemin de fer, et Ursule-Céline-Alphonsine Hocquette, 23 ans, demeurant à St-Mard.

28 Décembre. — Jeanne-Henriette Bigot, fille de Charles-Émile, 30 ans, gendarme,

et Emilienne-Flora Roy, demeurant à Dammartin.

Mariages

8 Décembre. — Entre Ernest-Théodore Géniteau, 25 ans, charcutier à Faremoutiers et Marguerite-Louise Porraz, 20 ans, domiciliée à Dammartin.

31 Décembre. — Entre Jules Caron, 61 ans, propriétaire à Livry, et Mélanie-Joséphine Mahille, veuve Caron Ernest-Léon, 57 ans, domiciliée à Dammartin.

Décès

28 Décembre. — Nondin Louise-Mélanie, veuve Révillon, 89 ans, sans profession, demeurant à Dammartin.

30 Décembre. — Latte Amable-Désiré, 41 ans, manouvrier, demeurant à Dammartin.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE
de Nanteuil-le-Haudouin

Audience de Janvier 1897

Balagny Jean-Christostome, cultivateur à Boissy-Fresnoy; anticipation de terrain. 5 fr. d'amende et frais.

Manteau Victor-Joseph, 30 ans, maçon à Peroy-les-Gombries; bruits et tapages injurieux et nocturnes. 5 fr. d'amende et frais.

Pasquier Louis, 27 ans, entrepreneur de travaux publics à Montagny Ste-Félicité; défaut d'éclairage. 1 fr. d'amende et frais.

Daux Alfred, 35 ans, charretier, demeurant à Montagny-Ste-Félicité. Mêmes contravention et condamnation.

Corvisier Louis, 55 ans, charretier à Dammartin; même contravention. 2 fr. d'amende et frais.

Rouanol Jacques, 40 ans, marchand de tonneaux à Paris; abandon de voiture. 1 fr. d'amende et frais.

Police Correctionnelle de Meaux

Audience du 13 janvier 1897

Saint-Mard. — Il y a quelque temps déjà, le tribunal prononçait par défaut une condamnation à 8 mois de

prison contre les nommés Deschamps Frédéric et Richard, qui avaient volé le porte-monnaie d'un ouvrier de ferme avec lequel ils s'étaient enivrés à Saint-Mard.

Richard a déjà fait opposition au jugement et nous avons mentionné la décision des juges. Aujourd'hui c'est au tour de Deschamps de venir implorer leur clémence.

Il y est fait droit, car la peine est réduite à 6 mois.

Claye-Souilly. — Une ménagère de cette commune, la femme Cabaret née Angèle Baillon, âgée de 24 ans, est poursuivie pour vol.

Il y a quelques jours, elle se trouvait chez les époux Bénard, ses voisins, quand ses regards tombèrent sur une liasse de billets de banque laissée pour ainsi dire à l'abandon sur une table.

La femme Cabaret en fut hypnotisée. Elle s'approcha discrètement des précieux faliots et en subtilisa deux de 400 francs.

Heureusement pour les époux Bénard, ils purent rentrer dans les trois quarts environ de la somme soustraite, car la voleuse, qui était inhabile, se fit de suite soupçonner par des dépenses exagérées, et elle dut avouer son larcin.

2 mois de prison.

— Gautreau Adrien, âgé de 56 ans, une vieille connaissance du tribunal, comparait pour la 15^e fois.

Comme toujours le vieux *braco* a été trouvé se livrant à son plaisir favori : la capture du lapin :

.. Attendu, dit le président, que le prévenu est en état de récidive légale, le tribunal lui inflige... 3 mois de prison et 400 fr. d'amende, ajoute Gau-

treau qui connaît parfaitement la loi.

Charny. — Ferté Daniel, âgé de 28 ans, entré dernièrement au délit François. Comme il se trouvait en ribotte, il voulut empêcher de jouer deux consommateurs au billard en fourrant les billes dans ses poches. Cela déplut naturellement au débitant qui voulut mettre Ferté à la porte. Celui-ci cassa les carreaux, et il fallut l'aide du garde champêtre pour le faire sortir, et encore ce dernier fut-il reçu comme un chien dans un jeu de quilles.

6 jours de prison avec application de la loi Béranger.

Saint-Pathus. — Teinturier Henri et Jehenne Victor, sont poursuivis pour coups réciproques.

L'affaire remonte à la soirée du 4^{er} janvier, et il est inutile de dire que les deux adversaires étaient gris.

Teinturier 6 jours de prison par défaut.

Jehenne 16 francs d'amende avec la loi Béranger

Le 21 Janvier

La Gazette Nationale de France publiait à la date du mardi 22 Janvier 1793 l'entrefilet qu'on va lire, concernant l'exécution de l'infortuné Louis XVI :

LE TYRAN n'est plus. Un exemple redoutable a été donné aux despotes du monde. La hache de la justice a frappé celui qui était déjà condamné dans la conscience du peuple français. Ce jugement mémorable ne pose de responsabilité que sur la nation elle-même, elle s'en charge ! Ses adversaires ne la verront point remplir leur dernière espérance, en démentant un jour la justice qui l'a vengée..... La nation connaît ses ennemis ; ce sont les rois, et s'ils prétendent demander compte

à la république, d'un jugement qui, par la mort d'un roi, réhabilite l'espèce humaine, chaque citoyen français se présentera, portant en lui le besoin de se faire responsable. Voici les mesures qui ont été prises pour en assurer l'exécution.

L'ordre donné par le commandant-général Santerre, prescrivait à peu près les mêmes mesures prises lors des comparutions de Louis Capet à la convention nationale.

Tous les établissements nationaux, gardés par de forts détachements, des pièces de canons dressées sur toutes les places publiques, des corps de réserve nombreux dans chaque quartier. l'heure des rendez-vous et les places assignées aux différentes légions clairement énoncées ; enfin, toutes les précautions de sûreté générale ont été sagement prévues et fidèlement suivies.

25 citoyens bien armés ayant chacun 16 cartouches, sachant manœuvrer, choisis dans le sein de chaque section comme excellents patriotes, formaient la garde de 1200 hommes, qui précédait et suivait Louis Capet.

Entre huit et neuf heures du matin, il est monté dans la voiture du maire qui l'a accompagné, ainsi que le prêtre catholique anglais Edgeworth ou de Fermond qu'il avait demandé.

Le cortège commandé par le maréchal-de-camp Santerre, a suivi les boulevards jusqu'à la place de la révolution ; Louis Capet est arrivé au pied de l'échafaud à dix heures vingt minutes. Il a paru vouloir haranguer le peuple, un roulement des tambours a donné le signal : à dix heures 22 minutes le ci-devant roi n'était plus. Un profond silence et une parfaite tranquillité ont régné sur la route et sur la place de la révolution. Quand l'exécuteur montra au peuple la tête tranchée, des cris de vive la nation, vive la république, se firent entendre de toutes parts, et se prolongèrent longtemps

dans les environs, on a dit, dans plusieurs groupes, ces paroles remarquables : *Nous avons toujours voulu de lui, et il n'a jamais voulu de nous.*

Son corps a été transporté à l'église paroissiale de la Magdeleine, et il a été religieusement enterré entre les personnes mortes à l'époque de son mariage et les Suisses tués dans la journée du 10 août.

Louis Capet, avant son départ du Temple, a remis aux Commissaires du conseil général qui étaient de garde, son testament qu'il avait fait double dès le 25 du mois de décembre dernier.

Paris le 21 Janvier,
onze heures du matin.

LE PETIT JOURNAL DE LAGNY

Sous ce titre, l'auteur des *Annales du pays de Lagny*, M. Amédée Le Paire vient de faire paraître un nouvel ouvrage qui est, en quelque sorte, le complément du premier, dont l'ensemble formera un monument impérissable élevé à la gloire de l'antique cité briarde.

C'est bien en effet sous forme de journal que cette partie moderne de l'histoire de Lagny a été conçue et il semble, du reste, qu'il n'eût pas été possible de la présenter autrement sans que l'auteur se fût exposé à en noyer les détails dans des faits généraux qui eussent considérablement allongé le texte sans augmenter l'intérêt local de cette œuvre consciencieuse dans laquelle on retrouve, à chaque page, le récit d'événements dont il est bon de perpétuer le souvenir, afin que les jeunes générations soient à même d'en tirer d'utiles enseignements.

C'est à l'ouverture de la Convention nationale que commence le *Petit Journal de Lagny* et le lecteur voit se

dérouler successivement les phases de cette époque troublée durant laquelle la France vit couler des flots de sang et eut à supporter toutes les angoisses de la plus terrible des guerres civiles.

Au récit des lugubres exploits de la Terreur, à Lagny, succède celui des horreurs de l'invasion étrangère de 1814 et enfin, pour terminer, un commentaire très fidèle des tristes événements qui se déroulèrent aux environs de Lagny au cours de la désastreuse campagne de 1870.

Heureusement que la vie des peuples, de même que l'existence des simples citoyens, est parfois égayée par des événements heureux; aussi, retrouve-t-on dans le *Petit Journal de Lagny*, la description de fêtes publiques qui viennent jeter une note gaie dans ce sombre tableau; telle la fête de l'Être suprême; celles consacrées à la Vertu, au Travail, à l'Opinion, dites fêtes *sans-culottiennes*, sans parler de la fête du *Malheur*: les fêtes données en l'honneur de Bonaparte, puis du roi Louis XVIII; des réjouissances organisées à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, de l'avènement de Charles X, de l'érection d'un buste du roi Louis-Philippe, etc.

« Comédie écœurante et éternelle! » ajoute mélancoliquement l'auteur.
» Devant le nouveau roi, les mêmes vivats et les mêmes genuflexions » que jadis, devant l'ancien roi dont » il a pris la place, et que plus tard » devant ceux qui l'auront renversé. »
Rien de plus vrai!

SCEAUX & ARMOIRIES

de Dammartin et ses Environs

AGNÈS DE JUILLY

Ile-de-France - 1270

Sceau ogival de 40 mill. de haut. Arch. nat. S. 516.

Dame debout, en robe et manteau

vairé, coiffure carrée à mentonnière, tenant un oiseau sur le poing gauche qui est ganté.

Agnès Dame de IVLLI
(Secl agnès, dame de Juilly)

Appendu à une charte de 1270.

JEAN DE JUILLY

ou de Saint-Denis, chevalier. - Ile-de-France - 1232
Sceau rond de 50 mill. Arch. nat. S. 1102.

Armorial. Ecu à la croix fleurdelisée.

S. IORIS. DE. S. DIONISIO. MILITIS
(*Sigillum Johannis de san. Jo. Donisio militis*)

Appendu à une charte par laquelle *Johannes de Juliaco miles* confirme une vente de dîmes à Argenteuil, faite à l'abbaye de St-Denis. - Mars 1232

PÉTRONILLE, dame de JUILLY

(1222)

Sceau ogival de 60 mill. de haut. Arch. nat. J. 365, n. 3.

Armorial. Une croix recercelée.

S. Petronille de VI. IACO Chanlots
Sigillum Petronille de Juliaco Chanlots

Appendu à une donation de *Petronilla domina Julii* à l'abbaye de Beaurouse. - Septembre 1222

NOTICE GÉNÉALOGIQUE SUR LES SEIGNEURS d'AUNAY

La maison d'Aunay ou d'Aulnay, issue d'une ancienne et illustre famille du Parisis, tire son nom de la paroisse d'Aulnay-les-Bondy, chef-lieu du petit pays d'Aulnay, qui était situé entre Livry, le Bourget, le Tremblay et Mitry, mais dont les limites ne sont plus connues (1).

La famille d'Aunay, qui posséda les seigneuries d'Orville, de Louvres en Parisis, de Villeron, de Moussy-le-Neuf, de Moussy-le-Vieux, de Chennevières, de Choisy-aux-Bœufs et du Mesnil-Amelot, eut encore des terres importantes dans tout le Parisis, où elle vécut pendant cinq siècles, s'alliant avec les premières maisons du royau-

me (2); néanmoins, il n'existe pas, à proprement parler, de généalogie de la maison d'Aunay.

N'ayant pu reconstituer d'une manière satisfaisante la filiation des diverses branches de la maison d'Aunay, que nous retrouvons disséminées dans la Brie, la Champagne, le Valois, le Soissonnais et le Beauvaisis, où plusieurs de leurs membres ont occupé des emplois très importants, nous nous bornons, dans la présente notice, à donner une suite, aussi complète que possible, des seigneurs d'Aunay établis dans le Parisis du XII^e au XVI^e siècle, qui sont, du reste, les seuls dont les actes intéressent l'histoire de notre contrée.

Le premier seigneur d'Aunay dont nous ayons retrouvé la trace est Pierre d'Aunay, chevalier, qui, à l'exemple de son père, eut des démêlés avec les religieux de Saint-Vincent de Senlis. En 1113, le roi Louis-le-Gros le cita à son tribunal et le conseil du roi l'obligea à se désister de ses prétentions sur la justice du Blanc-Mesnil, où les religieux de Saint-Vincent avaient un domaine considérable (3). (A suivre) E. L.

1. L'abbé Lebeuf *Hist. du diocèse de Paris*, t. VI, p. 221) dit que l'Aulnay s'est étendu autrefois jusque vers la rivière de Beuvronne qui passe à Compans. Cet auteur base son assertion sur le texte de certaines chartes du XIII^e siècle, qui établissent que les pacages situés près de cette rivière s'appelaient pacages de *Ainelo*.

2. Blanchard; *Les présidents à mortier*, p. 124.

3. Eug. Muller; Rues, places et monuments de Senlis. *Bull. du comité archéol. de Senlis*, année 1876, p. 365.

Les enfants terribles.

— C'est toi qui as de la veine, monsieur, disait le petit Georges à un financier sérieusement décaqué.

— Pourquoi mon enfant ? répond le Turcaret ahuri.

— Parce que papa m'a dit ce matin que tu étais tombé dans des confitures!

NOTICE Topographique et Géologique

SUR LES

ENVIRONS DE DAMMARTIN

(Suite et fin)

RÈGNE ANIMAL

La faune des environs de Dammartin n'offre aucune particularité digne de remarque. Il y a à signaler, cependant, des cas fréquents d'albinisme. En 1882, 1888, 1893, le savant professeur de Juilly, M. J. M. Bordes, a observé des cas nombreux, surtout sur le corbeau et le moineau franc. Les cultivateurs y font peu d'élèves. L'exercice de la chasse a pris un grand développement. Le lapin et le lièvre, la perdrix et la caille forment le gibier ordinaire de nos plaines. Le cerf, la biche, le sanglier et le renard se rencontrent assez couramment dans la forêt d'Ermenonville et même dans le bois de Saint-Laurent. Le chevreuil est plus rare et le loup ne s'y rencontre, par hasard que pendant les hivers très rigoureux.

Le climat des environs de Dammartin est généralement sain et les épidémies y font peu de victimes.

E. LEMARIÉ

Deux jeunes conscrits devisent des obligations du métier des armes.

— C'est égal! avoue l'un, j'aurai une fière peur à la première bataille.

— Que veux-tu, mon vieux, si le général te dit de donner, il faudra donner.

— Donner n'est rien, c'est recevoir qui est embêtant!

Zoologie familière :

— Comment pouvez-vous distinguer une jeune poule d'une vieille ?

— Par les dents.

— Tout le monde sait que les poules n'ont pas de dents.

Achille OFFROY, à Dammartin

Le succès du Salon du Cycle a été pour la Grande marque Nationale **PEUGEOT** un triomphe écrasant. Par suite du nombre considérable de commandes enregistrées au Salon, la maison Peugeot prie Messieurs les Amateurs de bien vouloir remettre leur commande la plus tôt possible à seule fin de pouvoir en obtenir la livraison en temps voulu.

PEUGEOT



PEUGEOT

Adresser toute commande ou demande de renseignements à **M. Achille OFFROY**, à Dammartin (Seine-et-Marne), Agent principal pour l'arrondissement de Meaux et de Senlis.

Modèle nouveau **ACATENE PEUGEOT**
à changement de vitesse sans descendre de machine.

« Le nouveau pneu Gallus 1897 ! »

Diverses bicyclettes à Vendre d'occasion

ON DEMANDE dans une ferme des environs de Paris un ménage sans enfants. L'homme serait à tout faire, et la femme aiderait à la maison.

S'adresser au bureau du Journal.

Pour **EVITER** les **MALADIES** lisez le

JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraissant tous les DIMANCHES
en 32 pages avec gravures

Consultations gratuites. — 2 numéros
spécimen franco.

ABONNEMENT par an France 6 fr.
Union postale 8 fr.

Paris, 5 Boulevard Montmartre

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Un an, 6 fr. ; Six mois 3 fr.

A VENDRE

2 chevaux pour cause de cessation
de culture.

S'adresser à M. Delagrave à Othis.

DÉPOT DE MATÉRIAUX

Fers, fonte, Acier, tôle, zinc, plomb
bois de construction, charbons &
coke

L. DESCHAMPS

Route de Juilly,
en face la gare de Dammartin

St-MARD-DAMMARTIN (S.-et-M.)

PRIX-COURANT sans escompte 1896-97

Grosse Houille Charleroi	les 100 ks	
1,2 gras, sans fumée 1 ^{re} qualité	3.80	
Gallotin français		
1,2 gras, sans fumée 1 ^{re} qualité	3.50	
Charbon de Forge (noisettes lavées)	3.50	
Gaillerie de Mons p. machines	3.20	
Tout-venant	—	2.80
Briquettes	—	2.70
Boulets de Charleroi		
pour chauffage économique	3	»
Coke de gaz n° 0	l'hectol.	1.45
Coke grésillon de forge	—	0.95
Anthracite anglais	les 100 k.	
(great mountain)	8	»

Mercandises prises au dépôt, transport en plus
suivant distance.

Pelles de terrassier, acier fondu, bout trompé

5'	6'	manches
1.10	1.30	0.90

Fourches à cailloux 9 dents	7.50
Fourches à crocs à fumier 4 dents	2.75
Fourches à bêcher 4 dents	3.80
Fourches à betteraves	1.90
Fourches à foin	1-65 1-80 2-10
— 2 dents	1.40 1.50 1.75
— 3 dents	1.90 2 » 2.20

Louchets, Rateaux, Binettes parisiennes
Fourches à douilles, Poulies de puits.

Lessiveuses en tôle forte galvanisé,
très solides

avec Tube. Injecteur et Ciéneux mobiles

Contenances : 40 l. 55 l. 70 l. 90 l. 130 l.

Prix : 11 fr. 13 fr. 15 fr. 19 fr. 23 fr.

Foyers : 12 fr. 12 fr. 14 fr. 14 fr. 20 fr.

Prix total : 23 fr. 25 fr. 29 fr. 33 fr. 41 fr.

Les foyers sont tout en fonte, brûlant bois
et charbon de terre.

Seaux de ménage en tôle galvanisée 1 fr. 10

Seaux d'écurie « très forts 3 fr. 25

Paniers de nez pour chevaux, 0 fr. 60 et 0 fr. 70

Grillage galvanisé, ronce et po-
teaux en fer

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin

